

# Qu'est-ce que le Secret des affaires ?

Le secret des affaires a pour objet de protéger les informations économiques confidentielles des entreprises.

## 1. La Loi sur le secret des affaires

Loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 du Code de commerce

- Interdiction d'obtenir, d'utiliser et de divulguer illicitement des informations protégées par le secret des affaires

Une information est protégée par le secret des affaires si les 3 critères cumulatifs suivants sont remplis :



L'information n'est protégée par le secret des affaires qu'à la condition d'avoir été obtenue de manière licite ou d'être détenue de manière légitime.



Exemples : fichiers clients/fournisseurs, taux de marge, avis du conseil d'administration, données stratégiques, R&D, stratégie commerciale, etc.

## 2. Quelles sont les exceptions à la protection du secret des affaires ?

- ✗ Autorisation par le droit l'Union Européenne, les traités ou accords internationaux, ou encore le droit national (ex: enquête des autorités juridictionnelles ou administratives)
- ✗ Droit à la liberté d'expression et de communication
- ✗ Droit d'alerte
- ✗ Droit à l'information et à la consultation des salariés ou de leurs représentants
- ✗ Protection d'un intérêt légitime reconnu par le droit de l'UE ou par le droit national (atteinte à l'ordre public, à la sécurité, à la santé publique et à l'environnement)

## 3. Que se passe t-il en cas d'atteinte au secret des affaires ?



### Risques encourus

Une personne qui porte atteinte au secret des affaires engage sa **responsabilité civile**.

Le délai de prescription de l'action est de **cinq ans** à compter des faits qui sont la cause de l'atteinte au secret des affaires.

Le texte ne prévoit pas de sanction pénale. Les comportements illicites pourront toutefois faire l'objet de qualifications pénales telles que le **vol** ou l'**abus de confiance** le cas échéant.



### Mesures pouvant être ordonnées

- Mesures de nature à empêcher ou faire cesser l'atteinte.
- Mesures de réparation.
- Mesures de publicité.
- Maintien de la protection du secret des affaires et de la confidentialité dans le cadre de procédure.